

l'impact socio-politique de la reconnaissance des acquis de formation

par **DANIEL CAMPEAU**

responsable de programmes
Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'éducation du Québec

Le Gouvernement du Québec vient d'opter pour une politique de reconnaissance centrée sur les acquis de formation par opposition à une reconnaissance centrée sur les processus de formation ou sur les cheminements d'apprentissage. Cette politique fera une large place à la reconnaissance des acquis expérimentiels, quels que soient le temps, le lieu et les modalités de leur acquisition. La reconnaissance se fera dans le cadre du système scolaire, de ses programmes de formation, de ses modes d'évaluation, de ses conditions et processus de délivrance des diplômes.

Le système d'éducation sera progressivement revu et adapté selon les orientations que définissent, entre autres documents, la politique de formation professionnelle des jeunes, l'énoncé de politique en éducation des adultes et les nouveaux régimes pédagogiques du secondaire et du collégial. Rappelons que ces orientations sont toutes intégrées dans une volonté de développer l'idée et le projet de l'éducation permanente.

Même si toutes les politiques sectorielles ne sont pas complètement élaborées et parfaitement coordonnées, on a déjà entrepris bon nombre d'actions sur plusieurs fronts à la fois : v.g. révision de la structure et du processus d'élaboration des programmes de formation, de la politique d'évaluation au primaire et secondaire, de la carte des enseignements professionnels, etc.

En matière de reconnaissance des acquis expérimentiels on a ouvert le vaste chantier de l'élaboration des instruments d'évaluation. On a choisi de passer à l'action même si, en cette matière, toutes les questions d'orientation n'ont pas été approfondies et même si toutes les avenues de la politique n'ont pas été tracées. On a opté pour un processus de recherche-action, espérant sans doute que l'alternance continue de l'action et de la réflexion produira une politique réaliste, mieux adaptée à nos besoins et possibilités.

C'est dans le cadre de cette recherche-action que peut être posée la question qu'on m'a demandé de traiter : quel est l'impact socio-politique de la reconnaissance des acquis de formation ? Pour mieux situer cette vaste question en fonction de l'action déjà entreprise, on peut la traduire dans une formule équivalente, mais plus pratique.

Pour compléter une politique de reconnaissance des acquis de formation scolaires et expérimentiels, qui tienne compte des impacts socio-politiques de cette reconnaissance, quelles questions et quels problèmes faudrait-il traiter et résoudre en priorité ? Pour arriver à identifier ces questions et problèmes, on franchira brièvement les étapes suivantes :

- On définira la reconnaissance des acquis de formation.
- On situera la reconnaissance comme phénomène socio-politique.
- On examinera les principaux impacts socio-politiques du choix d'une reconnaissance centrée sur les acquis de formation scolaires et expérimentiels.

1.0 Définition de la reconnaissance des acquis de formation

Si on considère globalement le phénomène de la reconnaissance des acquis de formation dans une société donnée, on peut le définir comme l'action ou la série d'actions (processus) par lesquelles on atteste officiellement la valeur quantitative et qualitative des acquis de formation des membres de cette société.

On considère ainsi plusieurs systèmes de reconnaissance plus ou moins reliés entre eux et dont l'addition constitue le phénomène global de la reconnaissance dans une société donnée.

Pour les fins de cet exposé et compte tenu des orientations du Gouvernement, on limitera la définition du phénomène de la reconnaissance des acquis de formation à sa dimension scolaire.

« En éducation, la reconnaissance est ce processus par lequel, selon les lois et règlements en vigueur, un garant, le ministre de l'Éducation ou une institution d'enseignement, délivre un titre donné à une personne ayant rencontré les conditions propres à ce titre... La reconnaissance est aussi le document officiel attestant soit d'un titre (diplôme, ...), soit de crédits alloués en vue d'un titre* (bulletin, ...) ».

La reconnaissance des acquis de formation et la valeur qu'on attribue aux attestations officielles de cette reconnaissance constituent une des manifestations les plus tangibles de la rencontre d'un individu avec sa société et des rapports existants entre les groupes de cette société.

Par définition c'est une action sociale et politique.

2.0 Les dimensions socio-politiques de la reconnaissance des acquis de formation

« Dans les sociétés industrielles modernes, la délivrance des titres est à la fois un moyen de réglementation et d'information essentiel et l'un des mécanismes indispensables de la sélection sociale* ».

Au-delà de sa fonction spécifique, qui est d'évaluer et d'attester officiellement les apprentissages des individus, la reconnaissance des acquis a été progressivement amenée à remplir plusieurs fonctions dans la société.

Pour une première compréhension de la dimension sociale de la reconnaissance des acquis de formation, on énumérera les principales fonctions qu'elle assume dans l'intégration des individus à leur société, dans l'organisation et le fonctionnement du système social, du monde du travail et du système scolaire lui-même.

2.1 Les fonctions sociales de la reconnaissance des acquis de formation

La reconnaissance des acquis remplit différentes fonctions auprès des individus : une fonction d'information sur les cheminements scolaires à poursuivre et sur les acquis de ces individus ; une fonction de soutien éducatif dans leur démarche de formation ; une fonction de prédiction de leurs chances de réussite autant dans le système scolaire, sur le marché de l'emploi que dans le système social.

* Beaudet, André, *La reconnaissance des acquis*, DGEA, Québec, 1982-02-22.

* OCDE, *Le rôle des diplômes dans l'enseignement et la vie professionnelle*, Paris, 1977, page 9.

La reconnaissance des acquis remplit différentes fonctions dans l'organisation et le fonctionnement du marché du travail : une fonction d'information des employeurs sur les diplômés ; une fonction de sélection, souvent négative ; une contribution à l'organisation du travail ; une contribution au système de promotion et d'avancement.

Au niveau du système social, la reconnaissance contribue à la distribution des rôles sociaux, à la protection du public, à l'organisation des rapports entre les différents groupes de la société, en particulier par la sélection sociale.

Au sein même du système scolaire les modes et les procédures de reconnaissance permettent la régulation et la hiérarchisation des institutions de haut en bas. La reconnaissance remplit à la fois une fonction de sélection pour le niveau suivant et une fonction d'introduction au marché du travail. Cette dernière fonction est généralement moins favorisée dans un système qui valorise les travaux de conception au détriment des travaux d'exécution, une formation théorique au détriment d'une formation pratique. Dans cette perspective, la fonction de sélection, pour le passage d'un niveau à l'autre, peut être qualifiée de négative. La reconnaissance régleme aussi la qualité de l'enseignement et assure la protection du public en ce sens.

Au cours des quinze dernières années, ces fonctions sociales de la reconnaissance des acquis ont été décrites et analysées dans un large mouvement de remise en question que d'aucuns ont appelé le procès de l'école occidentale. Cette évaluation critique débouche constamment sur un deuxième niveau d'analyse qui tente d'expliquer pourquoi la reconnaissance scolaire a été utilisée à des fins qui trop souvent l'éloignent de sa mission éducative. Cette analyse est proprement politique.

2.2 Les fondements politiques de la reconnaissance des acquis

Les fins pour lesquelles on reconnaît le choix des acquis à reconnaître, l'accessibilité de la reconnaissance pour les différents groupes d'une société, l'attribution et la répartition du pouvoir de reconnaître, les modalités de l'évaluation et de la reconnaissance, le choix et la hiérarchisation des différents titres de reconnaissance sont autant d'objets de décisions politiques.

Ces décisions mettent en présence et en action les différents agents du pouvoir et des pouvoirs dans notre société : v.g. le Gouvernement, les employeurs, les syndicats, les corporations professionnelles, les organismes d'éducation, les media, etc.

On ne fera pas ici l'autopsie politique des finalités qui ont orienté jusqu'à maintenant les différentes fonctions sociales de la reconnaissance scolaire au Québec comme dans l'ensemble des sociétés industrielles.

Il importe toutefois de dégager de tous ces travaux d'analyse trois conclusions majeures.

Malgré ses carences et ses déviations, le système de reconnaissance, fondé sur l'organisation des diplômés, demeure le meilleur moyen qu'on ait trouvé pour la régulation de l'organisation et de fonctionnement de notre société. Ce moyen n'est pas prêt d'être remplacé. Au contraire son utilisation semble s'accroître.

L'éducation n'a pas à assumer tous les péchés de la société. Mieux vaut reconnaître ses limites, préciser son champ d'efficacité et laisser à d'autres politiques mieux appropriées le soin d'apporter les solutions à des problèmes qui dépassent largement la compétence de l'éducation.

Toutefois l'éducation et son système de reconnaissance sont parties intégrantes de la société et de ses problèmes. On a maintes fois répété que l'éducation est l'instrument privilégié de la reproduction des rapports sociaux et du maintien de l'ordre établi. Par ailleurs, les recherches de la dernière décennie nous permettent de mieux définir comment, par des politiques adéquates, la reconnaissance des acquis peut, entre autres moyens, contribuer à une meilleure égalité des chances et à un développement individuel et collectif accru.

Le Québec s'est donné depuis vingt ans un ensemble de politiques en matière d'éducation. Les plus récentes sont celles de la formation professionnelle des jeunes et celles de l'éducation des adultes.

L'ensemble des finalités que définissent ces politiques détermine un nouveau cadre à la reconnaissance des acquis de formation. Rappelons les principales :

- Assurer une formation de base la plus large et la plus solide possible pour l'ordre secondaire ; au collégial assurer une formation fondamentale tant en formation professionnelle qu'en formation préparatoire à l'université.
- Resserrer les rapports éducation-travail en structurant mieux les relations entre les partenaires, en analysant mieux les besoins du marché du travail, en se dotant d'une structure plus souple de programmes, en diversifiant ces programmes.
- Lier plus étroitement la formation aux impératifs du développement économique, en particulier aux exigences du virage technologique.
- Associer les dimensions sociales, culturelles et économiques de la formation dans une perspective de développement intégré, individuel et collectif.
- Développer l'égalité d'accès aux ressources éducatives et à la reconnaissance des acquis et l'égalité des chances ; à cette fin des populations-cibles sont identifiées en donnant priorité aux plus démunis.
- Démocratiser l'éducation et favoriser la participation culturelle.
- Reconnaître la pluralité et la diversité des lieux de formation et des cheminements d'apprentissage.
- Privilégier l'approche de formation sur mesure et lui assurer les conditions d'une formation qualifiante, reconnue officiellement.

Si ces finalités relèvent d'une volonté politique déterminée, le système de reconnaissance des acquis et ses incidences sur les principales dimensions de la formation (programmes et évaluation) devraient se transformer. En se transformant ce même système devrait avoir un impact sur les fonctions sociales actuelles de la reconnaissance et sur les différents groupes qui ont parfois des intérêts au maintien de ce système et parfois des intérêts à son changement.

3.0 L'impact socio-politique du nouveau système de reconnaissance

Le nouveau système de reconnaissance repose sur deux orientations nouvelles : une reconnaissance centrée sur les acquis de formation et une reconnaissance des acquis expérimentiels.

Si on ajoute à ces deux orientations le cadre général des finalités définies par les politiques gouvernementales et, souhaitons-le, en accord avec les différents partenaires de l'État, les fonctions sociales et politiques devraient sensiblement être modifiées.

3.1 Pour l'individu

L'individu devrait être le principal bénéficiaire d'une politique et d'un système de reconnaissance centré sur les acquis de formation scolaires et expérimentiels.

Il sera mieux informé des objectifs d'apprentissage à atteindre et de ses propres acquis de formation.

La fonction d'évaluation pour fin de reconnaissance sera mieux intégrée à la fonction d'évaluation conçue comme un soutien à l'apprentissage.

Il sera mieux respecté, soutenu et reconnu dans la diversité de ses cheminements d'apprentissage ; le cheminement scolaire linéaire n'était qu'une voie parmi d'autres.

Quant à la fonction de prédiction des chances de réussite, elle devrait être accrue dans la mesure où l'individu trouve dans le système scolaire les moyens d'une prise en charge véritable par une participation décisionnelle.

Dans le contexte social et économique actuel, la fonction de prédiction des chances de réussite sur le marché du travail et dans le système social est plutôt déficiente. Et ce n'est pas en transformant le système de reconnaissance qu'on pourra améliorer cette fonction de prédiction. Tout au plus peut-on répéter le slogan des années « 60 » en le modifiant : « Qui ne s'instruit pas a toutes les chances de ne pas s'enrichir ».

3.2 Pour le marché du travail

En centrant la reconnaissance sur les acquis de formation, les employeurs devraient être mieux informés des capacités des travailleurs et des travailleuses.

Cette meilleure information ne sera toutefois pas suffisante pour abolir l'utilisation de la reconnaissance scolaire à des fins de sélection négative. Cette pratique est trop répandue pour qu'une modification du système de reconnaissance puisse l'enrayer. Il faudrait une loi spécifique pour interdire ce type de pratique qui constitue une entrave majeure à une meilleure égalité des chances.

La politique devrait aussi favoriser le rapprochement éducation-travail et en conséquence contribuer à améliorer l'organisation du travail. Elle devrait permettre d'accroître la participation des employeurs et des travailleurs et travailleuses à la définition des contenus éducatifs et, plus globalement, à la définition des orientations de l'éducation en fonction du développement économique et du développement des ressources humaines.

3.3 Pour le système social

Les conclusions sont ici moins certaines car des enjeux politiques majeurs sont en cause. Ne retenons que l'égalité des chances et la participation des différents groupes sociaux au partage des richesses et à l'exercice du pouvoir.

La reconnaissance des acquis expérientiels peut effectivement permettre aux groupes les plus démunis dans notre société d'accéder à une reconnaissance scolaire qui est une des clés de la reconnaissance sociale. Que fera-t-on de l'expérience des analphabètes, des assistés sociaux, des chômeurs, des jeunes adultes qui vieillissent de plus en plus et qui ont décroché non seulement de l'école mais aussi de la société ?

N'assistera-t-on pas progressivement à un glissement de la reconnaissance des acquis expérientiels au bénéfice des groupes sociaux qui ont une vraie expérience, qui sont déjà bien reconnus et qui ont pris le virage technologique ? Quelle voix peuvent faire entendre les groupes démunis quand ils sont exclus de l'exercice du pouvoir ?

Quelle sera la réaction des groupes qui participent à cet exercice du pouvoir face à la montée éducative et sociale de ces démunis qui jusqu'à maintenant ne menaçaient pas leurs emplois, leurs statuts et privilèges sociaux ?

De toute façon la reconnaissance des acquis expérientiels ne favorisera-t-elle pas l'inflation des diplômes qui a le mérite ou le défaut de toujours maintenir en arrière les derniers entrés dans la course ?

3.4 Pour le système scolaire

Le nouveau système de reconnaissance devrait avoir des impacts importants et variés sur le système scolaire.

À la limite chacun des éléments du système devrait être appelé à se modifier dans un véritable éclatement qui devrait être une ouverture aux différentes activités et ressources éducatives de notre société.

Les conditions d'admission, les services personnalisés aux individus et aux groupes, les programmes de formation, les pratiques pédagogiques, les modes d'évaluation, ... devraient être progressivement touchés par l'impact d'une reconnaissance centrée sur les acquis de formation tant expérientiels que scolaires.

Cette nouvelle reconnaissance fortement appuyée sur les orientations des récentes politiques pourrait à la limite constituer un virage qui, cette fois, serait socio-culturel.

C'est peut-être le prix à payer pour rendre opératoire le projet d'éducation permanente et de Cité éducative dont on se réclame ces temps derniers.

En guise de conclusion, on peut résumer à six questions les interrogations que soulèvent l'élaboration et l'implantation d'une politique de reconnaissance des acquis de formation scolaires et expérientiels, compte tenu des orientations et des finalités retenues par le Gouvernement.

- Quelles devraient être les populations prioritaires visées par la politique de reconnaissance ? Quelle place fera-t-on au plus démunis ?
- Quels acquis expérientiels seront reconnus ? Les acquis actuellement non reconnus par le cadre scolaire trouveront-ils un accueil ?
- Par quels mécanismes pourrait-on assurer que les acquis expérientiels qui n'entrent pas dans le cadre de référence scolaire aient un traitement équitable et, s'il y a lieu, une reconnaissance adéquate ?
- Par quels mécanismes pourrait-on assurer la participation des différents groupes concernés au système de reconnaissance ?
- Comment pourrait-on assurer la participation de l'individu au processus de reconnaissance de ses acquis, en particulier à l'évaluation ?
- À quelles conditions ce système serait-il accessible ?